



MAIRIE DE CHAMARANDE  
Rue du 2 Place de la Libération  
91730 CHAMARANDE

## ASSEMBLEE GENERALE 2022

**Chamarande le, 28 janvier 2023**

### OUVERTURE DE L'A.G. A 14h45

#### 1°) Présentation du bureau de l'AAPPMA

**PRESIDENT, DIDIER REMY  
VICE-PRESIDENT, CLAUDE CORVISY  
SECRETAIRE, ODETTE FERNANDEZ-CANO  
TRESORIER, DANIEL PIOGER  
MEMBRES DU BUREAU  
BENOIT VANLEENE-CEDRIC REMY  
BENOIT MAHAUT-BRANDON GUILLEMARD (excusés)**

#### 2°) Présentation des gardes pêches

**PATRICE FAUCHE  
TRISTAN FERNANDEZ CANO  
KEVIN LOISON (excusé)**

\*\*\*\*\*

*Avant de débiter l'assemblée Générale, le Président rend hommage à Marie DAURIAC, jeune sociétaire de l'AAPPMA disparue brutalement à l'âge de 32 ans.*

*Marie avait rejoint les bénévoles de l'AAPPMA en début d'année, présente à toutes les animations et réunions de bureau.*

*Nous garderons le souvenir de sa présence quelques jours avant sa disparition à l'occasion de notre repoissonnement de novembre.*

*Nous adressons à sa famille et à ses amis, nos sincères condoléances.*

*Un instant de recueillement a été observée en sa mémoire.*

\*\*\*\*\*

*Le président remercie les élus présents :*

*Mme Rose Marie MAUNY, 1ère adjointe à M.le Maire de Chamarande,*

*M. Eric ALCARAZ, Adjoint en charge de la vie associative à Mme le Maire de Lardy.*

*M. Bertrand MULTON, Technicien rivière au SIARJA*

*Sont excusés, Mme le Maire de Lardy, M. le Maire de Janville, M. Gilles Voise, conseiller municipal de Bouray*

#### 3°) Ordre du jour :

- **COMPTE RENDU MORAL PAR LA SECRETAIRE**
- **COMPTE RENDU FINANCIER PAR LE TRESORIER**
- **PROJET 2023 PAR LA SECRETAIRE**
- **RETOUR SUR LE REGLEMENT INTERIEUR ET NATIONAL PAR LE PRESIDENT**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **REMISE DES CARTES 2023**
- **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**
- **POT DE L'AMITIE**

## **RAPPORT D'ACTIVITES**

### **CONVENTION**

Le 28 avril, M. Stéphane GALINE, Maire de Bouray, et Didier REMY, président de l'AAPPMA ont signé une convention de partenariat concernant le parc de la Tourbière et les berges de la Juine propriété de la commune.

Cette convention nous engage à l'entretien des sites, au contrôle du bon déroulement de la pêche et à la réalisation d'animations pour les jeunes.

Un projet de convention a également été soumis à la mairie de Janville concernant le Square BOUTEILLER, RUE DU PONT DE GOUJON.

Nous attendons le retour de la mairie.

**Rappel :** le parcours situé sur le domaine de l'IME de Gillevoisin est géré par la fédération départemental. Ce parcours intègre une frayère donnant de bons résultats dans la reproduction du brochet selon les informations des gardes fédéraux.

Ce parcours est accessible aux heures d'ouverture du centre et il est classé NO KILL.

Nous apportons notre collaboration au contrôle de cette zone aux gardes de la fédération.

### **ANIMATIONS**

#### **5 février 2022, Parc municipal de Lardy :**

Participation à la journée mondiale des zones humides en collaboration avec le SYNDICAT DE LA JUINE, le SIARJA.

Intervention des techniciens du SIARJA, Marion et JEREMY.

Intervention de l'AAPPMA, constatation des actions de certains riverains sur le rejet des végétaux dans la rivière et sur dégradation des berges par les ragondins.

#### **21 mai, Journée mondiale de la biodiversité, Parc municipal de Lardy :**

L'AAPPMA a dressé l'inventaire des espèces des poissons présents sur nos parcours.

Il confirme la présence de 19 espèces de poissons et de 2 d'écrevisses.

Le public a observé quelques carpes remontées de la Juine pour frayer.

L'AAPPMA participe également à l'inventaire de la biodiversité locale et à l'agenda 30 des communes.

Nous avons créé des panneaux de sensibilisation du public concernant le pain jeté aux canards jeté dans l'étang.

La mairie a ensuite repris cette initiative achetant plusieurs de nos panneaux et en les installant sur l'ensemble du parc.

#### **5 juin, Parc municipal de Lardy :**

Fête de la pêche avec initiation pour les enfants à la pêche aux poissons blancs dans l'étang.

Une belle journée placée sous le signe de la convivialité avec plus de 30 participants venus en famille malgré la concurrence du meeting de CERNY.

Après un apéritif offert par l'AAPPMA, la restauration organisée par I SAPORI a été également très appréciée. Mariano CARDONE, nous a assuré remettre ça en 2023.

### **18 juin, Parc départemental de Chamarande :**

Participation à la fête des agents du département.

Lâcher de truite avec pêche à la ligne pour les jeunes, encore une grosse affluence pour cette journée ouverte à tous.

### **19 juin, Parc départemental de Chamarande :**

Participation à la journée « LA MAIN DANS LA MAIN »

Cette manifestation organisée par le département se déroule tous les 2 ans.

Même principe que le samedi avec là encore beaucoup de participants.

Merci à notre garde-pêche Patrice Fauché pour la création d'une place sécurisée pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

2 Jeunes ont été en mesure de pêcher ainsi en toute sécurité.

Lors de son passage sur notre animation, le Président di Conseil Départemental, M. François DUROVRAÏ a été interpellé par notre président concernant la demande de places PMR sur le domaine départemental.

Aucune action ou début de réaction du département depuis notre demande initiale qui date de 2017.

Nous continuerons à relancer cette demande.

### **27 et 28 août, Parc de la tourbière de Bouray**

Participation à la fête du centenaire de Bouray sur Juine.

Organisation de 3 ½ journées avec plus de 20 participants par session.

Malgré un niveau d'eau très bas, tous les jeunes ont pris du poisson.

Tous les participants ont été récompensés (cannes à pêche, kit de lignes, médailles)

La création d'un ponton PMR par l'AAPPMA a permis la participation d'un jeune pêcheur sociétaire

### **3 et 4 septembre, Forums des associations.**

A Lardy le 3 septembre et Bouray le 4, beaucoup de visites dont certains participants aux animations, de plus en plus d'intérêt du public pour connaître nos diverses activités.

A cette occasion 13 jeunes visiteurs tirés au sort ont gagné leur permis de pêche 2023.

## **ENTRETIEN**

### **ENTRETIEN DES DIVERS PARCOURS REALISES PAR LES BENEVOLES :**

13 mai, la Juine à Chagrenon, nettoyage des berges. Enlèvement d'un arbre.

4 Juin, La Juine à Auvers, entretien des berges.

3 juillet et 26 août, parc de la tourbière de Bouray, entretien des berges.

## **REMPOISSONNEMENT**

Février 2022 : plus de 500 kgr de carpes, tanches, gardons, perches, sandres, brochets.

## **COMMUNICATION**

L'AAPPMA a réalisé un guide pratique reprenant le règlement intérieur édité à 500 exemplaires.

Une partie a été distribuée dans les mairies de Auvers st Georges, Chamarande, Janville, Lardy et Bouray pour l'information du public et chez notre dépositaire I SAPORI pour les pêcheurs prenant leur carte 2023.

Il est disponible sur le site Internet et sera envoyé par mail à tous les pêcheurs prenant leur carte sur le site [carte.de.peche.fr](http://carte.de.peche.fr).

**EFFECTIF 2022**

	2021	2022	
<b>Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2022</b>	136	153	+17
<b>Carte Personne majeure</b>	41	38	-3
<b>Carte Personne majeure – Offre d'automne</b>	7	2	-5
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>184</b>	<b>193</b>	<b>+9</b>
<b>Carte Découverte Femme</b>	12	17	+5
<b>Carte Personne mineure</b>	55	42	-13
<b>Carte Découverte -12 ans</b>	57	39	-18
<b>Total cartes annuelles</b>	<b>308</b>	<b>291</b>	<b>-17</b>

**La secrétaire : Mme Odette FERNANDEZ-CANO**

**BILAN FINANCIER 2022****RECETTES**

COMPTE DE RESULTAT RECETTES		DETAIL MONTANT	TOTAL GENERAL
<b>74 SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>			<b>2 457,73 €</b>
- Fédération de pêche			
- Municipalités Chamarande, Lardy, Auvers st Georges, Bouray		1 350,00 €	
- Syndicat			
- Conseil Général (fête des agents)		515,73 €	
- Autres sub débroussaillouse		592,00 €	
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			<b>6 644,40 €</b>
Cotisations statutaires de l'AAPPMA		3 942,90 €	
Cotisations statutaires de l'AAPPMA (cartes offertes)		205,50 €	
Cotisations supplémentaires pour parcours spécialisés			
Autres cotisations supplémentaires: roip pêche			
Cartes dépositaires		2 496,00 €	
Manifestations			
Divers : (remboursement assurance ,etc..)			
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>27,24 €</b>
Revenus valeurs de placement:		27,24 €	
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>2 838,50 €</b>
- Rétrocession EHGO		2 238,50 €	
- Subvention commission technique			
- Autres (Participation fédérale)		500,00 €	
- Dons , Sabatier)		100,00 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>11 967,87 €</b>	<b>11 967,87 €</b>
<b>RESULTAT DE L EXERCICE</b>			
SI POSITIF	EXCEDENT		<b>1 293,05 €</b>
SI NEGATIF	DEFICIT		

## DEPENSES

COMPTE DE RESULTAT DEPENSES		DETAIL MONTANT	TOTAL GENERAL
<b>60 ACHATS</b>			<b>5 043,34 €</b>
Achats			
	Achats de poissons	4 123,20 €	
	Petits outillage	766,90 €	
Autres			
	Carburant	116,34 €	
	Bureautique	36,90 €	
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>			<b>1 058,38 €</b>
	- Travaux d'entretien, d'aménagement :	189,60 €	
	- Primes d'assurances	120,48 €	
	- Loyer divers (berges, location berge, droits de pêche)		
	- Frais Assemblée et réunions	176,07 €	
	- Autres (journée initiation, biodiversité)	572,23 €	
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			<b>4 573,10 €</b>
	Rémunération d'intermédiaire, honoraires		
	Promotion, Publication, Information	237,60 €	
	Déplacements, missions et réception		
	- Indemnités compensatrices du Président, trésorier		
	- Indemnités compensatrices du Garde Particulier	200,00 €	
	- autres lots trophée Patrick k de martel		
	- Missions, réceptions, divers déplacements		
	- Frais Postaux et de télécommunications, internet	222,50 €	
	- Divers (dons; pourboires, étrennes)		
	- FNPF cartes dépositaires	2 496,00 €	
	- FNPF cartes offertes (gardes, AG, trophée, animations)	1 117,00 €	
	- Remboursement cartes AG	300,00 €	
<b>63 IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES</b>			<b>- €</b>
	- Baux de pêche		
	- Autres droits (taxe sur berges...)		
	- Autres		
<b>65 AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE</b>			<b>- €</b>
	- Subvention à la Compétition		
	- Dépenses totales APN		
	- Ristourne aux dépositaires		
	- Divers (frais banques, CCP)		
	- Autres		
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>			<b>- €</b>
	- Cartes impayées (chèques sans provision etc)		
	- Autres charges financières		
	- Autres		
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>- €</b>
	- Cadeaux, obsèques		
	- divers		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>10 674,82 €</b>	<b>10 674,82 €</b>



## **PROJETS 2023**

### **ANIMATIONS**

#### **4 février, Parlons pêche autour d'un café :**

A partir de 14h00, salle des associations de Chamarande, sur le principe d'une porte ouverte de l'AAPPMA.

Pour parler technique de pêche, montage divers, hameçon, lignes.

Connaître les différents accès aux parcours, parler biodiversité, la faune aquatique, la frayère de Lardy et tous sujets autour de la rivière et des étangs.

#### **Atelier découverte jeunes :**

Date à définir, un samedi après-midi à partir de mars, réalisée en salle.

N'ayant pas la possibilité de monter une école de pêche, nous proposons, pour une dizaine de jeunes de participer à une ½ journée pour apprendre les bases de la pêche au coup.

Montage d'une ligne, connaître les poissons et sensibilisation au respect des sites de pêche.

Cette ½ journée sera suivie de 2 ou 3 autres de pêche sur nos parcours.

Pour participer, il faut être sociétaire de l'AAPPMA en 2023 et pour les sorties, il faudra obligatoirement avoir suivi la 1<sup>ère</sup> ½ journée. L'âge à partir de 10 ans jusqu'à 16ans.

Soit avec matériel personnel ou prêt.

#### **1 et 2 avril, Parc départemental de Chamarande :**

Participation aux journées « SPORT NATURE POUR TOUS » organisées par le comité départemental des sports.

Animation pêche à la truite ouverte pour tous les jeunes.

#### **Journée mondiale de la biodiversité :**

Programme et date et lieu à définir.

#### **Fête de la pêche, Parc municipal de Lardy :**

Date non communiquée par la fédération nationale, réalisée en juin, durant cette journée, la pêche est autorisée pour les personnes ne disposant pas de carte de pêche sous respect les règles et avec 1 canne uniquement.

Nous reconduisons l'animation habituelle, avec la restauration sur place sous la direction de I SAPORI.

#### **Fête des agents du département, Parc départemental de Chamarande :**

Date non communiquée actuellement

Lâcher de truite avec pêche à la ligne pour les jeunes, cette journée est ouverte à tous.

#### **Animation pour les jeunes, Parc de la tourbière de Bouray**

Date non définie, nous prendrons contact avec la mairie pour essayer de se caler sur un évènement local où à l'occasion du forum des associations de Bouray.

#### **Forums des associations de Lardy et Bouray**

A définir, généralement 1<sup>er</sup> weekend de septembre

### **ENTRETIEN**

#### **ENTRETIEN DES DIVERS PARCOURS REALISES PAR LES BENEVOLES :**

En fonction de l'état des berges et des besoins, probablement pour les secteurs habituels, Auvers, Chagrenon, Lardy, Bouray.

### **REMPOISSONEMENT**

Fin novembre, début décembre, poissons blancs et carnassiers.

Le président propose une réflexion sur l'introduction des espèces sandres et Blackbass, pour le sandre prises quasi inexistantes sur Chamarande, à tester sur Lardy ou pas.

Les lâchers de Blackbass réalisés il y a plusieurs années ont été infructueux sur Chamarande avec quelques prises en Juine voir, compte tenu du coût si nous tentons un plan d'introduction sur 5 ans ou pas.

Autre proposition, renforcement des lâchers de brochetons sur l'ensemble du parcours en Juine avec possibilité d'intégrer la fenêtre de capture à titre de test bien que la quasi-totalité des pêcheurs pratiquent le NO KILL.

Les pêcheurs souhaitant participer à la réflexion sont invités à se faire connaître

### **COMMUNICATION**

Reconduction du guide pratique, sur ce point également, nous souhaiterions avoir votre avis.

Concernant le Trophée PATRICK DE MARTELL, il est bien entendu reconduit, pensez à envoyer vos photos de prises en indiquant le parcours de l'AAPPMA ou a eu lieu la capture.

Cela peut vous permettre d'obtenir une carte de pêche gratuite pour l'année suivante et c'est pour nous une information essentielle dans nos décisions de rempoissonement.

**La secrétaire : Mme Odette FERNANDEZ-CANO**

## **POINTS SUR LE REGLEMENT INTERIEUR ET NATIONAL**

Conscient de l'évolution de l'AAPPMA et des attentes de ses sociétaires, le bureau a décidé de revoir certains points du règlement intérieur plus adaptés à la situation actuelle.

1. L'étang de Lardy et la tourbière du parc de Bouray sont classés NO KILL.  
Un repoissonnement important a été effectué sur ces 2 plans d'eau avec pour objectif de favoriser les journées d'initiation et les pêches familiales.  
Chaque étang a été doté d'un repeuplement en carpes, tanches, gardons et 75kg de carrassin chacun.  
Trois des espèces introduites sont les vifs privilégiés des pêcheurs de silures, nous n'acceptons pas que les efforts consentis soient anéantis de cette manière.
2. Pour L'étang de Lardy et la tourbière du parc de Bouray, Le nombre de canne est limité à 2 par pêcheur.  
Ces cannes doivent être sous le contrôle directe du propriétaire.  
Compte tenu de la petite surface de ces plans d'eau, il ne doit pas être monopolisé par 2 ou 3 personnes.  
Les cannes à lancer doivent être tendues devant le pêcheur, pas en biais.
3. La pêche au vif est strictement interdite sur l'étang de Lardy, l'AAPPMA expérimente l'introduction de Blackbass, ce poisson est classé NO KILL sur le département.  
Une quarantaine d'alevins nous ont été offerts et relâchés dans l'étang.  
Les conditions réunies sur ce plan d'eau nous permettrons de constater si cette opération peut être reproduite sur nos autres parcours.  
Une introduction a eu lieu à Chamarande il y a quelques années, sans grand succès,  
Mais cet échec n'est pas certain, un spécimen de 45 cm ayant été capturé fin décembre et nous savons que quelques-uns ont été pris en Juine.

Rappel : le nombre de canne autorisé sur les autres parcours est de 3 maximum dont 2 cannes au vif.

4. Les cannes en action doivent obligatoirement être placés sous le contrôle direct des pêcheurs, soit environ à 5m maximum.  
Nous constatons trop souvent une ou plusieurs cannes au vif installées à plusieurs dizaines de mètres du pêcheur. Ceci constitue un délit relevant d'une contravention au titre du braconnage.  
Un poisson pris sur cette ligne risque de rejoindre un obstacle, d'y accrocher la ligne avec pour conséquence le risque de mort.  
A ce titre, pour les pêcheurs au vif, oubliez le vieux cliché de la cigarette fumée avant le ferrage, un fait encore d'actualité qui cette année m'a amené à constater la prise de plusieurs sifflets avec la mort pour au moins 3 d'entre eux.  
Une touche au vif se ferre dans les 15 secondes qui suivent pour ne pas dire au ferrage. Le prédateur attaque pour se nourrir, il ne chipote pas !
5. Nous n'autorisons pas la pêche en bateau ou en float-tube sur la Juine, mais ne pouvons l'interdire, nous demandons donc aux pêcheurs la pratiquant de respecter les pêcheurs du bord.  
Cette pêche n'est autorisée qu'à la condition expresse de ne s'accrocher ni en bordure, ni au fond.  
Les riverains étant propriétaire de la berge et de la moitié du fond de la rivière.

6. Pour les pêcheurs effectuant des prélèvements le nombre de prises maillées par jour est de 3 carnassiers dont 2 brochets maximum.

7. Le transport vivant de la perche arc en ciel et des écrevisses de Californie ou de Louisiane est strictement interdit.

Ces espèces classées invasives doivent immédiatement être éliminées.

Ces mesures énoncées relèvent à la fois du bon sens et du respect de chacun envers le milieu aquatique et de l'ensemble des sociétaires.

L'AAPPMA a pour objectif de continuer à développer et protéger notre biodiversité.

Elle continuera à favoriser le repeuplement naturel de nos parcours au moyen des zones de réserves et artificiel par le biais de rempoissonnements annuel.

Nous avons besoin de chacun pour atteindre notre objectif et permettre de prendre plaisir à pêcher sur nos parcours et à y faire de belles prises.

### QUESTIONS DIVERSES

*Pas de questions particulières, les points abordés lors de l'AG ont permis des échanges cordiaux avec les sociétaires présents, notamment sur la réglementation et la pratique de la pêche en bateau et le besoin de revenir sur le lien entre les dépositaires et les AAPPMA.*

*Demande d'explication sur le prix des cartes annuelles, le Trésorier a détaillé la partie revenant à l'AAPPMA et l'attribution de la subvention reversée par la Fédération sur les cartes EGHO.*

*Demandes également de précisions concernant les possibilités de pêche sur les autres départements avec la carte Personne Majeure.*

*Des sociétaires regrettent que lors de l'achat des permis, un document reprenant les parcours de pêche ne soit pas remis, nous rappelons, en ce qui nous concerne, que ces informations sont disponibles sur notre site.*

*Ce détail pourra être intégré à la prochaine édition du guide pratique.*

*Remise des cartes du Trophée Patrick de Martell (4)*

*Remise des cartes jeunes pour les gagnants des Forums de Lardy et Bouray (13)*

*Remise des cartes du tirage au sort de l'Assemblée Générale (4)*

*Remise des lots offerts par notre partenaire I SAPORI (4)*

*Clôture de l'Assemblée Générale à 16h15*

*Pot de l'amitié offert aux participants.*